
Adresse de dons patriotiques en numéraire et habillement de la société populaire de Perrécy (Saône-et-Loire) qui invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de dons patriotiques en numéraire et habillement de la société populaire de Perrécy (Saône-et-Loire) qui invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 95-96;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31819_t1_0095_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 28 Pluviôse An II

(Dimanche 16 Février 1794)

Présidence de DUBARRAN

1

La séance est ouverte à onze heures : elle commence par la lecture du procès-verbal du 22 pluviôse, qui est adopté sans réclamation (1).

2

On donne ensuite lecture de la correspondance. Le citoyen Arpin, membre de la commission provisoire nommée par les représentants du peuple, envoie de Provins 1,200 livres pour les frais de la guerre (2).

[Provins, 20 pluv. II] (3)

« Citoyen président,

Je t'adresse ci-inclus 3 billets républicains, ensemble 1 200 l., que je te prie de faire agréer à la Convention pour les frais de la guerre. C'est un devoir que tout républicain doit contribuer à la défense de sa patrie par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Je suis fraternellement, citoyen président,

Le Républicain ARPIN ».

3

La société populaire révolutionnaire de Rouffach, département du Haut-Rhin, fait don de 400 liv. pour le même objet (4).

[Rouffach, pluv. II] (5)

« Citoyens représentants du peuple français !

Pour la troisième fois, nous venons d'organiser notre société populaire à l'instar des autres, nous avons conçu le dessein de fournir pour la défense de la patrie un cavalier monté et équipé mais nos facultés ne nous ont produit que la somme de quatre cents livres; la société peu nombreuse, une année stérile, de fréquentes

livraisons de nos denrées à l'armée du Rhin nous ont privé de la douce consolation d'avoir imité entièrement l'exemple de ces amis brûlants pour la défense de notre république naissante.

Nous posons par vos mains sur l'autel de la Patrie cette petite somme gage de notre ardeur à contribuer au bien public; en revanche, nous ne cesserons pas de faire les sentinelles sur nos frontières qu'à l'extinction de tous les despotes et de leurs esclaves, car nous n'avons d'autre mot d'ordre que la Liberté ou la mort ».

KELLER (*présid.*), MOINE (*secrét.*).

4

La société républicaine de Perrécy, département de Saône-et-Loire, envoie 337 liv. 8 s. Elle annonce qu'elle a fait des invitations aux communes de son arrondissement; et que, dans deux jours, elle a versé au magasin national du district 400 chemises, 235 paires de bas, 21 habits, 45 vestes, 29 culottes, 35 paires de souliers, 35 paires de draps et 14 paires de guêtres. Elle félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste (1).

[Perrécy, s.d.] (2)

« Citoyens représentants, salut. La société républicaine établie à Perrécy, département de Saône-et-Loire, à peine sortie du creuset régénérateur d'un scrutin épuratoire, elle vous annonce que le flambeau de la vérité et de la Raison est le seul qui éclaire cette commune. Elle a vaincu tous les préjugés; elle a renversé les autels et brisé ces idoles qui autrefois étoient le bouclier des tyrans. Les dernières traces de l'erreur et de la superstition n'existent plus, les vases du culte fanatique consacrés par l'orgueil sont partis pour le creuset national, où ils seront employés d'une manière plus utile au service de la patrie; enfin, les cloches tonnent maintenant contre les ennemis de la République.

La société en apprenant le dénuement de nos défenseurs a fait des invitations aux communes de son arrondissement et dans deux jours elle a versé au magasin national du district : 400

(1) P.V., XXXI, 304.

(2) P.V., XXXI, 304 et 377. Bⁱⁿ, 29 pluv.

(3) C 291, pl. 927, p. 16.

(4) P.V., XXXI, 304 et 377. Bⁱⁿ, 29 pluv.

(5) C 291, pl. 927, p. 10.

(1) P.V., XXXI, 304 et 377. Bⁱⁿ, 29 pluv.

(2) C 291, pl. 927, p. 14.

chemises, 235 paires de bas, 21 habits, 45 vestes, 21 culottes, 35 paires de souliers, 35 paires de draps et 14 paires de guêtres.

Nous joignons, Législateurs, à ces petites offrandes 233 l. 15 s. en assignats, et 101 l. 11 s. en numéraire.

Tel est le foible hommage qu'offrent de vrais républicains pour les frais de la guerre, ils ne font consister leur fortune qu'en patriotisme et qui (*sic*) ne s'attachent qu'à prouver leur amour pour l'unité et l'indivisibilité de la République impérissable et qui ont juré de ne jamais s'écarter du sentier révolutionnaire! ils tiendront leurs serments.

Continuez, citoyens représentants à bien mériter de la patrie, notre reconnaissance est sans bornes. Restez fermes et inébranlables à votre poste. Ne quittez le gouvernail du vaisseau de la République qu'après l'avoir ramené au port de la tranquillité et de la paix. Vous avez au milieu des hasards et des dangers promené le char de la révolution qui a sauvé la liberté, c'est à votre énergie et à vos sages mesures, Braves Montagnards, et au courage de nos valeureux soldats que la République doit la gloire de ses armes triomphantes; et que dans un prochain avenir, elle ne comptera plus ses ennemis extérieurs, ni troubles, ni malveillants intérieurs. Cette vermine disparaît tous les jours sous le glaive vengeur des lois, protecteur de la liberté et de l'égalité.

Vive à jamais la République et la Montagne ».
P.c.c. TRAHAUT (*secrét.*), DEUILLARD (*présid.*).

5

La société républicaine de Cluis-Dessus, département de l'Indre, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et lui fait hommage d'une somme de mille livres pour les frais de la guerre (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

6

La société populaire des sans-culottes de Meaux, indignée de la lâcheté et de la férocité des ennemis, annonce que, pour réparer les torts qu'ils nous ont faits à Toulon, elle a fait une contribution volontaire pour l'augmentation des forces maritimes de la République, et que le montant de cette contribution, montant à 412 l., a été versé dans la caisse du district (3).

Mention honorable, insertion au bulletin.

[Meaux, s.d.] (4)

« Citoyen président,

Nous avons appris avec la plus vive allégresse

(1) P.V., XXXI, 305 et 377. Bⁿ, 28 pluv.; M.U., XXXVI, 473.

(2) Indication portée sur la minute du p.-v. (C 291, pl. 927, p. 13).

(3) P.V., XXXI, 305. Bⁿ, 28 pluv.; M.U., XXXVI, 473.

(4) C 291, pl. 927, p. 12.

la prise de Toulon, et notre joie eût été à son comble, sans la lâcheté de ces vils esclaves qui ne sachant que trahir et fuir laissent après eux des traces de leur barbarie et ont livré à la fureur des flammes, plusieurs de nos vaisseaux. Après avoir fait éclater notre satisfaction et béni le jour fortuné qui fait rentrer dans la poussière les projets insensés de ces monstres, notre premier mouvement a été de venir au secours de la patrie et de réparer autant qu'il étoit en nous, une partie de ses pertes.

Une contribution volontaire a été proposée pour l'augmentation de nos forêts maritimes, elle a été remplie au même moment.

Nous t'invitons, Citoyen président, à faire part à la Convention nationale que nous venons de verser dans la caisse du trésorier du district une somme de 512 l. en assignats et numéraire provenant de cette contribution.

Vive la République, çà va et çà ira ».

M. GODART (*présid.*) PICHET (*secrét.*),
BERTOLIO (*secrét.*), LEMAÎTRE, GODART (*secrét.*).

7

La société populaire des sans-culottes [du Luot, district] d'Avranches, cultivateurs et presque tous fermiers de la nation, font don de 39 liv. 5 s. Ils ne veulent ni paix ni trêve avec les despotes coalisés contre notre liberté; et tandis, disent-ils, que plus d'un million de braves républicains est sous les armes, nous allons, mieux que jamais, cultiver nos terres pour fournir à leur subsistance (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

[Le Luot, 22 pluv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Nous venons de déposer au district la somme de 39 l. 5 s. pour les frais de la guerre dont 24 l. en numéraire: nos moyens ne nous permettant pas d'équiper et monter un cavalier, nous fournirons en grande partie à l'habillement d'un de nos frères de la 1^{re} réquisition.

Législateurs, nous sommes tous cultivateurs et presque tous fermiers de la nation. Les aristocrates, les intrigants nous prêchent aujourd'hui d'être unis, de nous serrer avec eux, voulant paraître bons républicains; mais nous ne croyons point à leur conversion; nous connaissons trop bien ces individus...

Les despotes coalisés semblent de leur côté désirer la paix ou une trêve. Représentants, ni l'un, ni l'autre! La Montagne est toujours à son poste; nous avons plus d'un million de braves républicains sous les armes, et nous pour fournir à leur subsistance, nous allons cultiver mieux que jamais nos terres.

Vive la République.

Salut, Guerre aux tyrans, paix aux chaumières ».

J. COUENNEY, P. MENARD (*présid.*).

(1) P.V., XXXI, 305. Bⁿ, 28 pluv.; M.U., XXXVI, 473.

(2) C 291, pl. 927, p. 11.